

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 22 mai 2018 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/18.04/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN.
FFBN: Billy WILLIAMS – Francis MERCIER.
Wouter GEORGES, secrétaire-général.

1. Approbation procès-verbal CDWP dd. 12.04.2018

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier:

- La Commission de Discipline WP a pris connaissance des PV approuvés de la Commission Centrale des Arbitres dd. 06.02.2018 & 13.03.2018.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 154/SH II ROSC – ZNA du 14/04/2018: rapport arbitre VANZEVEREN.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. VANZEVEREN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour le coach **Maarten DEBOLSTER (ZNA)** pour carte rouge CAT. 2 (suite aux rouspétances verbales continues envers l'arbitre).

Étant donné cette récidive de carte rouge, le coach concerné a été convoqué à comparaître à la séance de la Commission de Discipline.

Est invité et présent à la séance : coach **Maarten DEBOLSTER (ZNA)**.

Après avoir entendu coach DEBOLSTER;

qui a donné des précisions additionnelles sur les circonstances de la carte rouge (qui est cependant contestée par lui) ;

qui prétend de ne pas avoir lancé des insultes ou injures envers l'arbitre ;

qui s'est plaint quand même du comportement et de l'attitude de l'arbitre concerné ;

la Commission de Discipline décide après délibération de ne pas infliger une suspension supplémentaire au **coach Maarten DEBOLSTER**, nonobstant son rôle exemplaire comme ancien coach fédéral de l'équipe nationale juniors.

La Commission de Discipline a également déterminé que à partir de maintenant son nouveau délai de 2 ans démarre, pour chaque nouveau cas de récidive.

(NDLR : après vérification il s'avère que le coach DEBOLSTER a déjà effectivement purgé sa suspension lors de la prochaine journée, à savoir match 159/SH II SCSG-ZNA dd. 21.04.2018, par conséquent il ne sera plus suspendu pour la 1^{ère} journée de la prochaine saison WP 2018-2019).

Frais : à charge de **ZNA**.

3.2. Match 564/U24 RBP – MZV du 13/04/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **SPANHOVE Lennart (MZV)**.

3.3. Match 155/SH II WZK – GZV du 14/04/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme la carte rouge CAT.1 pour le coach **DAELMAN (WZK)**.

3.4. Match 429/SH IV EN – ONS du 14/04/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **AMPE Anthony (ONS)**.

3.5. Match 71/SL BZK – RBP du 21/04/2018: verslag scheidsrechter DESRUMAUX.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre V. DESRUMAUX.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **DEGRYSE Brecht (BZK)**.

3.6. Match 305/SH III MZVA – ENLWP B du 21/04/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **LHOIR Quentin (ENLWP)**.

3.7. Match 158/SH II GZV – AZSC du 21/04/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **TIGNOL Mike (AZSC)**.

3.8. Match 431/SH IV RISC – CWN du 20/04/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF CAT. 1 pour le joueur **DELLACHERIE Julien (HELIOS)**.
La CDWP constate que la feuille de match électronique mentionne par erreur la notification « BRUT ».

3.9. Match 1246/U13 TI CCM – LAQUA du 29/04/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **KEMPS Felix (LAQUA)**.

3.10. Match 1349/U17 TF DZO – ROSC du 29/04/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **BOSMANS Kobe (DZO)**.

3.11. Match 41/SL RBP – KWK du 30/04/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **NEL Jan (KWK)**.

3.12. Match 69/SL CNT – RSCM du 21/04/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme les exclusions OUT DEF pour les joueurs **ANTUNOVIC Ivo (RSCM)** en **DUPRET Pierre (CNT)**.

3.13. Match 1372/U15 TF CCM – BZV du 05/05/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **THIBEAU Lucas (CCM)**.

3.14. Match 1043/SH II AZSC – MZVA du 05/05/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **VANGHEEL Jorrit (MZVA)**.

3.15. Match 1411/SL AZSC – CNT du 12/05/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **ROMDHANE Charly Ben (CNT)**.

3.16. Match 1425/SL BZK – CCM du 12/05/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **BRITTO Florian (CCM)**.

3.17. Match 1417/U15 LAQUA – ROSC du 19/05/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme les exclusions OUT DEF pour les joueurs **DELPORT J. (LAQUA)** en **VAN ASSCHE B. (LAQUA)**.

4. Divers: néant.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

PROCHAINE RÉUNION COMMISSION DE DISCIPLINE WATER-POLO:
MARDI 02 OCTOBRE 2018 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES